

Montréal, le 25 juillet 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Regnault
Société en commandite Gaz Métro
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Demande relative à une proposition d'allègement réglementaire et de modification au mode de partage
Votre dossier : 312-00703
Dossier de la Régie : R-3902-2014

M^e Regnault,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle suspend l'examen du dossier mentionné en rubrique jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue dans le dossier R-3901-2014 portant sur la demande de révision de la décision D-2014-102.

Par sa lettre procédurale du même jour dans le dossier R-3901-2014, la Régie annonce qu'elle tiendra une audience publique les 23 et 24 octobre 2014, afin de traiter la demande de révision.

Considérant les conclusions recherchées à la demande de révision, la Régie ne peut disposer de la présente demande tant qu'une décision finale ne sera pas rendue dans le dossier de révision. Elle suspend donc le traitement de la présente demande R-3902-2014.

Veillez agréer, M^e Regnault, l'expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml